

**PROCÈS VERBAL ET
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 08 JUIN 2022 – 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Mesdames Patricia WACH, Monique GIBON, Lolita BRASME et Monsieur Tommy BAUDET, absents excusés ayant donné procuration,

Monsieur Adrien GOMES est nommé secrétaire de séance.

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Mme le Maire informe ses collègues que suite à la démission de Mme Émilie LAGNEAU par courrier du 08 avril 2022, élue sur la liste « Toujours Ensemble », il y a lieu de procéder à son remplacement.

Mme Marie-Claude DUQUESNE, étant la suivante de la liste « Toujours ensemble », il convient de procéder à son installation en qualité de conseillère municipale.

Mr Delbarre demande les raisons de la démission de Mme Lagneau. Mme le Maire répond que c'est pour des raisons personnelles.

Madame Marie-Claude DUQUESNE est installée à l'Unanimité

2. Composition de la Commission « Vie Quotidienne et Sociale »

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mme Émilie LAGNEAU, démissionnaire, faisait partie de la commission « Vie Quotidienne et Sociale ».

Par conséquent, Mme le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission et propose la candidature de Mme Marie-Claude DUQUESNE en lieu et place de celle de Mme Émilie LAGNEAU.

Madame Marie-Claude DUQUESNE est désignée à l'Unanimité

3. Composition de la Commission de Délégation de Service Public

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mme Emilie LAGNEAU, démissionnaire, faisait partie de la Commission de Délégation de Service Public, en qualité de membre suppléant de Mr Pierre BEAUVOIS.

Par conséquent, Mme le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de cette Commission et propose la candidature de Mme Marie-Claude DUQUESNE en lieu et place de celle de Mme Emilie LAGNEAU, fixant ainsi la composition de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	
5 MEMBRES TITULAIRES	5 MEMBRES SUPPLÉANTS
Gaëtan VERDOUCQ	Marilyne GOYEZ
Pierre BEAUVOIS	Marie-Claude DUQUESNE
Thierry FAUQUEUR	Grégory DIERS
Tommy BAUDET	Martine HAROUAT
Mickaël DUHAUT	Boris BRICHE

Madame Marie-Claude DUQUESNE est désignée à l'Unanimité

Madame Houplain prend la parole pour informer le conseil municipal que Mr Briche et elle-même ont quitté le Rassemblement National.

Mr Duhaut demande si Mme le Maire a bien reçu le courrier du Responsable du Rassemblement National.

Mme Lefebvre donne lecture du courrier de Mr Pajot Responsable du Rassemblement National informant que Mr Duhaut représente le groupe.

4. Adoption du Procès-Verbal de séance du 31 mars 2022

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le compte-rendu de la séance du 31 mars 2022.

Mr Delbarre souhaite faire inscrire la présence de Mr Muller, journaliste dans le compte-rendu.

Mr Delbarre rappelle la réunion qui devait avoir lieu concernant les travaux de voirie rue Mozart / Debussy et l'augmentation des prix. Mr Verdoucq répond que pour le moment il n'y a d'augmentation du marché.

Adoptée à l'Unanimité

5. Programme et Bilan prévisionnel des Travaux urgents de l'église Saint Martin

Mr Verdoucq rappelle l'historique de l'édifice et invite le Conseil à approuver le programme des travaux urgents de l'église Saint Martin.

Mr Delbarre souhaite savoir si les travaux vont engendrer une interruption de la circulation et ou des offices religieux ? Mr Verdoucq confirme que les travaux se situant à l'arrière de l'édifice, ne devraient pas déranger la circulation et les offices religieux.

Adoptée à l'Unanimité

6. Création d'un Comité Social Territorial entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale

Mr Figenwald propose au Conseil Municipal de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Commune et du CCAS.

Adoptée à l'Unanimité

7. Fixation et désignation des représentants du personnel au Comité Social Territorial Commun

Mr Figenwald propose au Conseil Municipal de fixer à 4 le nombre de représentants du personnel et à 4 le nombre des élus au sein du Comité Social Territorial Commun.

Adoptée à l'Unanimité

8. Chambre Régionale des Comptes – Examen de la gestion de la ville durant les exercices 2016 et suivants – Rapport d'Observations Définitives

Conformément à l'article L243-6 du Code des Juridictions Financières, Mme le Maire invite le Conseil Municipal à prendre acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France transmises à la Ville le 19 mai 2022.

Mr Delbarre demande qui sera chargé de la rénovation des murets du canal mentionné à la page 17 et quel est le caractère de dangerosité en attente de ces travaux ? Mme Lefebvre répond qu'une étude a été réalisée par les Voies Navigables de France concernant la vérification de la solidité des murets et l'étude relève uniquement une rénovation esthétique mais aucune dangerosité n'a été constatée en cas d'inondation éventuelle.

Mr Delbarre s'interroge sur les études complémentaires pour les luttes contre les inondations indiquées en page 20 et souhaite savoir si elles sont prévues par la commune. Mme Lefebvre répond que les travaux et les études

seront désormais faits en collaboration avec la Communauté d'Agglomération. Mme Leveugle indique également qu'il est convenu avec l'agglomération que la commune assurera la maîtrise des études et des travaux.

Mr Delbarre demande la publication du Rapport d'Observations Définitives sur le site de la ville. Mme Lefebvre informe que la publication de ce rapport ne peut se faire qu'après les présentations au Conseil Municipal.

Prend acte du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes

9. Mise en place du dispositif « Cluster Territoire Intelligent » entre la commune et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Mme Lefebvre présente le dispositif innovant de lutte contre les dépôts sauvages nommé « Cluster Territoire Intelligent » et invite le Conseil Municipal à approuver les termes et autoriser la signature de la convention de partenariat entre la CABBALR et la commune de Beuvry.

A la demande de Mr Delbarre, Mme Lefebvre confirme que le coût de cette expérimentation est pris en charge par la CABBALR.

Adoptée à l'Unanimité

Madame le Maire clôt la séance à 20H45